Trente-troisième Année. — N° 209 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 27 JUILLET 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienn 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 26 JUILLET 1888

LA GUERRE AUX ÉCOLES LIBRES

L'article 145 de la loi municipale contient un paragraphe ainsi conçu :

« Lorsque le budget de la commune pourvoit à toutes les dépenses obligatoires et qu'il n'applique aucune recette aux dépenses soit obligatoires, soit facultatives, ordinaires ou extraordinaires, *les allocations portées audit budget pour les dépenses facultatives ne peuvent être modifiées par l'autorité supérieure.* »

Il nous semble que cette disposition est claire, précise et catégorique ; plusieurs communes ont voulu s'en prévaloir pour accorder des subventions à des écoles privées, dont l'existence leur paraissait indispensable pour assurer la liberté de conscience des familles qui ne voulaient pas envoyer leurs enfants à l'école laïque prétendue neutre.

Le gouvernement s'est ému de ce mouvement, qui, en se généralisant, aurait porté le plus rude coup à l'enseignement officiel, et, ne sachant trop comment l'arrêter, en présence des termes si formels de la loi, il s'est adressé au Conseil d'Etat.

On sait que, dans les questions politiques, le Conseil d'état se laisse dominer par les considérations de parti ; il a donc déclaré que les communes n'avaient pas le droit de subventionner les écoles privées.

Pour justifier cette opinion, il fait remarquer que l'article 2 de la loi du 30 octobre 1886 ne laisse place à aucune immixtion des communes dans le régime financier des écoles privées ; que la loi a distribué les établissements d'enseignement primaire de tout ordre en deux groupes distincts, et qu'elle a pris soin d'édicter pour le personnel, le régime d'études et la discipline de chacun d'eux, des règles particulières, sans admettre l'existence d'un troisième groupe formé par le concours des communes et des associations de particuliers.

Le Conseil d'Etat considère qu'il ne peut appartenir aux conseils municipaux de créer ce troisième groupe, en employant le budget communal de telle sorte qu'une partie de ses ressources soit obligatoirement destinée à seconder les intentions de l'Etat, tandis qu'une autre partie serait destinée, sous quelque appellation que ce soit, à favoriser l'effort des associations et des particuliers ; un semblable partage, formellement contraire au principe dominant de la loi, aurait pour résultat manifeste de faire échec aux sacrifices de l'Etat et des départements, et de disperser abusivement les deniers des communes, qui provoqueraient ainsi la désertion d'écoles publiques fondées et entretenues par elles.

Voilà une explication singulièrement tirée par les cheveux; qu'est-ce que vient faire ici ce soi-disant troisième groupe non prévu par la loi de 1886? Est-ce que l'école privée qui reçoit une subvention municipale cesse d'être une école privée ?

Ce sont là des subtilités indignes d'un grand corps juridique et qui ne peuvent prévaloir contre le texte de l'article 145 de la loi municipale ; nous ne saurions trop engager les communes qui se trouvent dans ce cas à se pourvoir contre les décisions ministérielles qui modifieraient leur budget de ce chef; un avis du Conseil d'Etat ne peut changer la loi et l'on verrait si le conseil siégeant au contentieux et jugeant en audience publique oserait s'arroger un pouvoir aussi exhorbitant.

Anvers, marché Allemand !

Une récente circulaire d'un courtier d'Anvers nous tombait hier sous les yeux et nous y trouvions le relevé des opérations traitées à Anvers depuis la création du marché à terme, c'est-à-dire du 27 décembre 1887 au 21 juillet 1888.

Ces transactions ont porté sur 15,175,000 kilog. et dans ce chiffre le peigné allemand entre pour 12,270,000 kilog. et le peigné français pour 2,905,000 kilog.

En vérité, la réunion des peigneurs et marchands de laines allemands avait bien mauvaise grâce quand, il y a quelques mois, elle répudiait solennellement les marchés à terme : le commerce anversois se charge pourtant délui tailler de la réclame sur le dos des producteurs français.

Nos négociants devraient bien ne pas l'oublier et laisser le marché d'Anvers aux allemands ; ils trouveront suffisamment ici des éléments d'activité et d'initiative sans aller à Anvers faire le jeu de commerçants qui nous sont trop souvent hostiles.

Un peu de chauvinisme en cette circonstance ne messiérait pas. J. P.

L'ESCLAVAGE AFRICAIN

S. Em. le cardinal Lavigerie adresse au *Monde* une éloquente lettre dans laquelle il donne de navrants détails sur la vie des femmes esclaves.

Les marchés à esclaves ne sont plus nulle part sur les rivages; mais on les trouve *partout* dans l'intérieur des terres, *dans les villes lointaines du Maroc, dans les oasis du Sahara, à Tombouctou, au sud du Niger*, et même *au sud du Zambèze*, et plus encore *sur les plateaux des grands lacs*.

De proche en proche, les bandes esclavagistes ont avancé dans l'intérieur, venant du Maroc, du pays des Touaregs, de la Tunisie sur Tombouctou et les contrées qui entourent le Niger, de l'Egypte et de Zanzibar sur la région des lacs, et enfin aujourd'hui jusqu'au delà du Haut-Congo et presque aux confins des possessions anglaises et des colonies du Cap.

Le vénérable cardinal indique où se trouvent en ce moment les marchés à esclaves dans l'intérieur de l'Afrique.

« 1° Dans toutes les villes de l'intérieur du Maroc, où des caravanes sont régulièrement amenées plusieurs fois chaque année des diverses régions qui entourent le Niger et le lac Tsad. Sur ces marchés, les esclaves sont publiquement vendus et achetés par les musulmans et par les Juifs.

» 2° Ils le sont également et de la même manière, par les musulmans, dans les oasis du Sahara située au sud des possessions françaises, de la Tunisie et de la Tripolitaine.

» 3° Tombouctou est, en outre, le grand marché central de toute cette région et comme le point de ravitaillement commun du nord de l'Afrique et des provinces qui sont au sud et à l'ouest du Sénégal.

» 4° Un commerce actif d'achats et de ventes se fait au sud de l'Egypte, dans les régions qui bordent la mer Rouge, depuis la hauteur de Souakim jusqu'à celle d'Aden et de Périm. Là, les caravanes d'esclaves arrivent des contrées situées au sud du Wadaï, du Darfour, du Kordofan, ainsi qu'à l'est et au nord du Nyanza. Des barques arabes viennent les prendre, la nuit, sur le littoral pour les passer, à la faveur des ténèbres et en trompant la surveillance des trop rares croiseurs anglais et français, aux côtes de l'Arabie, d'où on les envoie ensuite dans toute l'Asie musulmane. Les esclaves, il est vrai, ne sont plus vendus dans ces dernières régions sur des marchés publics, depuis les arrangements internationaux conclus avec la Turquie, mais on les introduit en secret dans les villes, où les acheteurs viennent les voir et les acquérir dans des maisons connues d'eux ;

» 5° Le même drainage de bétail humain se continue sur un grand nombre de points situés entre les grands lacs et les côtes du Zanguebar, depuis Ibo et Lindi au Sud, jusqu'à la rivière Jub et à Mukdishu dans le Nord. Vendus là, les esclaves sont transportés en Asie sur des barques arabes par les mêmes procédés employés le long des bords de la mer Rouge.

» 6° A l'est des contrées sur l'Océan Atlantique et sur les frontières mêmes du Benguela, on vend publiquement les esclaves enlevés dans les vallées de la Liba et du Kassaï.

» 7° Enfin, on a commencé, depuis la suppression par le Portugal des marchés établis sur le Zambèze, à transporter et à vendre, en grand nombre, les esclaves au pays des Zoulous.»

Son Eminence ajoute :

« Tout ceci n'est rien en comparaison du commerce qui se fait à l'intérieur de l'Afrique équatoriale et sur les hauts plateaux des grands lacs. Ailleurs et sur les marchés que je viens de désigner, on vend les noirs aux musulmans ; ici le commerce se fait partout et avec tout. L'effroyable exemple que les noirs ont sous les yeux depuis des années a complètement perverti chez eux le sens moral. J'ai dit dans ma conférence que les esclavagistes en étaient venus, par leurs *excitations intéressées*, à décider des tribus entières à s'associer à eux pour la chasse des tribus voisines, sauf à se retourner ensuite contre leurs alliés de la veille et à en faire leur proie. Mais les noirs ne chassent pas seulement les esclaves, ils les achètent. Ceux ci, sont, en effet, vendus le plus souvent aujourd'hui dans l'intérieur aux roitelets qui se partagent la domination du pays, ou même à tout indigène qui a en main les ressources nécessaires pour un achat. Les négriers, après leurs expéditions, conduisent donc leurs caravanes jusqu'aux régions où l'on n'a plus à craindre la fuite des femmes et des enfants. Dès qu'on a passé deux ou trois rivières, le bétail est à vendre dans chacun des villages qu'il traverse, et c'est là qu'il est acheté en détail.

» Il semble, il est vrai, qu'une telle vente ne puisse être indéfinie; mais j'ai dit que ce commerce de femmes et d'enfants avait allumé partout les habitudes d'une luxure bestiale; j'ajoute ici qu'il inspire, par un phénomène moral bien connu de ceux qui ont étudié à fond le cœur humain et l'histoire de l'antiquité, le mépris et, dès lors, le gaspillage de la vie humaine.

»Les récits des explorateurs africains nous en donnent la preuve récente. Moi-même j'en ai d'après les lettres de nos missionnaires, cité de nombreux exemples. Il est bon d'y revenir néanmoins pour persuader ceux qui douteraient encore de cette destruction sans limites de tant de victimes infortunées.

»En voici un *choisi aux derniers rangs de* l'échelle sociale, chez un noir pauvre. C'est un de nos Pères qui me le raconte dans une de ses lettres, et je l'ai moi-même publié, il y a deux ans.

« Durant les pluies de la Masika, dit-il, les terrains de la plaine voisine (de Tabora) étaient devenus un marécage. Impossible d'y avancer sans enfoncer dans la boue. Malgré cela, un nègre du village voisin ordonna à sa femme esclave d'aller y ramasser du bois pour cuire le repas du soir. Elle partit ; mais, à peine entrée dans les champs, elle commença d'enfoncer et bientôt elle se trouva enfoncée jusqu'aux bras sans pouvoir se dégager et obligée de rester immobile pour ne pas enfoncer et périr. Sa voix plaintive appelait à l'aide, mais ceux qui passaient près de la ne faisaient qu'en rire. Le mari, ne la voyant point revenir, se mit à sa recherche avec un bâton, sans doute pour l'assommer. Il la trouva dans cet état pitoyable et, sans rien faire pour la secourir, il lui jeta de loin son bâton pour qu'elle pût se défendre, si elle le voulait, lui dit-il avec une atroce ironie, contre les hyènes qui allaient venir à la nuit. Il rentra ensuite chez lui tranquillement. Le lendemain, toute trace de la malheureuse femme avait disparu.

» Montons les degrés de l'échelle. Un de nos Pères rapporte avec horreur qu'un roitelet du Bukumbi lui disait un matin, de l'air le plus tranquille du monde : « *J'ai tué cinq de mes femmes pendant la nuit* », sans même paraître croire que cela pût être extraordinaire.

» Allons enfin jusqu'aux puissants. Voici ce que je dis moi-même du roi de l'Ouganda, dans la lettre dont j'ai extrait les citations précédentes : « Le Révérend Père Lévesque, ancien missionnaire de l'Ouganda, m'a raconté que, se trouvant à la cour du roi Mtèça et attendant, dans l'enceinte extérieure, l'audience de ce prince, tout à coup il vit les portes du *brazah* ou salle royale s'ouvrir avec fracas pour livrer passage à deux soldats armés traînant par les pieds une pauvre femme esclave. Celui-ci venait de la condamner à avoir les oreilles, le nez et enfin la tête coupés à l'instant, pour avoir parlé trop haut avant l'ouverture de son audience. La sentence fut exécutée sur le lieu même, devant la foule. Aux cris de l'infortunée qui navraient le cœur des missionnaires, les assistants répondaient par une hilarité bruyante.

» Ces horreurs sont confirmées, on va voir dans quelles proportions, pour cette même Cour de l'Ouganda, où se trouvent de mille à douze cents femmes esclaves pour tous les caprices du tyran, par un témoin oculaire, l'explorateur Speke.

« Voici déjà quelque temps, dit-il dans ses *Sources du Nil*, que j'habite l'enceinte de la demeure royale, et que, par conséquent, les usages de la Cour ne sont plus pour moi lettre close. Me croira-t-on cependant si j'affirme que depuis mon changement de domicile, *il ne s'est pas passé de jour où je n'aie vu conduire à la mort, quelquefois une, quelquefois deux, et jusqu'à trois de ces malheureuses femmes* qui composent le harem de Mtésa ? Une corde roulée autour du poignet, traînées ou tirées par le garde du corps qui les conduit à l'abattoir, ces pauvres créatures, les yeux pleins de larmes, poussent des gémissement à fendre le cœur : — Ha! Minaugé ! (ô mon Seigneur); Kbakka (mon roi); hai N'yawio ! (ô ma mère); — et malgré ces appels déchirants à la pitié publique, pas une main ne se lève pour les arracher au bourreau, bien qu'on entende çà et là préconiser à voix basse la beauté de ces jeunes victimes.»

» Mais je me lasse moi-même, comme je l'ai déjà dit, de raconter tant d'infâmies. Cela suffit, je pense, car c'était le seul but de cette lettre, pour montrer comment, chaque année, cinq cent mille esclaves au minimum peuvent être, ainsi que l'affirme Cameron, vendus dans l'intérieur de l'Afrique, depuis l'établissement des croisières de mer.

» On voit par là que ce qu'il faut songer à empêcher et à rendre impossible, ce n'est pas seulement la chasse, c'est encore la vente et surtout l'achat des esclaves par les musulmans, par les métis et aujourd'hui par les noirs, entraînés, désormais, eux aussi, à ces cruautés fratricides.

Quel remède y a-t-il contre un tel mal. Un seul: la force.

« A ces perpétuelles boucheries qui, en cinquante ans au plus tard, auront dépeuplé l'Afrique, il n'y a plus d'autre remède que la force : la force de bras et de cœurs chétiens, qui mettra fin à tant de dépravations et de cruautés.»

Du reste, l'appel du cardinal Lavigerie a déjà soulevé de brûlants enthousiasmes.

« Il n'est pas un seul jour où je ne reçoive plusieurs demandes d'enrôlement pour notre future milice religieuse, si elle est plus tard constituée. Ces demandes viennent de toutes les classes sociales. Quelques-unes sont signées de noms illustres, d'autres de noms plus humbles d'ouvriers chrétiens, d'anciens soldats qui demandent à reprendre l'épée pour servir l'humanité après avoir servi la France. Mais ce qui est plus touchant encore, ce sont les sentiments que ces lettres expriment. Elles sont de nature à réconcilier avec notre temps. Que je regrette de n'être pas autorisé à les publier ! »

En finissant, l'éminent prélat annonce qu'il va se rendre à Londres pour prêcher aussi la croisade contre l'esclavage.

Une lettre du prince Victor Napoléon

Le prince Victor a reçu, mercredi à Bruxelles, l'adresse que les vice-présidents généraux et les présidents des Comités impérialistes avaient été chargés de lui faire parvenir au nom des Comités de Paris et de la banlieue, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

En réponse à cette adresse, le Prince a écrit hier, la lettre suivante :

« Bruxelles, 25 juillet 1888.

» Messieurs,

» Je suis très touché des sentiments que vous m'exprimez au nom des Comités impérialistes de la Seine.

» Nos Empereurs ont toujours été les défenseurs des droits du Peuple, et l'Empire a toujours trouvé, en lui, ses plus fidèles et ses plus dévoués partisans.

» Les Assemblées parlementaires s'efforcent, en vain, de confisquer à leur profit la souveraineté nationale. Le peuple ne se laissera pas arracher le droit plébiscitaire qu'il tient des Napoléons.

» Une Assemblée, quelle qu'elle soit, ne peut fonder un gouvernement en France. Au peuple seul, librement et directement consulté, il appartient de dire sous quel régime il entend vivre.

» Le réveil de l'idée plébiscitaire est un gage de salut pour le pays. Je tiens à vous remercier, vous tous qui, depuis dix-huit ans, combattez pour le triomphe de cette idée.

» Seul le Plébiscite peut rétablir l'union et la concorde entre tous les Français.

» Croyez, messieurs, à mes meilleurs sentiments.

» Victor NAPOLÉON. »

ENCORE WILSON

Paris, 25 juillet. — Le *Paris*, sous la signature de M. Laurent, dit ce soir :

« Ce qui fait, mes chers confrères, que le *Paris* attaque la gérance du Crédit foncier, c'est tout simplement que cette gérance a été une succursale et est demeurée un conservatoire du wilsonisme.

» En veut-on la preuve ? Le gendre de M. Grévy a obtenu sur ses propriétés des prêts équivalant à la valeur des maisons données en garantie, alors que les statuts du Crédit Foncier ne permettent pas de prêts supérieurs à la moitié de cette valeur, alors aussi que lorsqu'il s'agit de simples particuliers les évaluations faites d'ailleurs sans la moindre équité, grâce aux corrections apportées à huis clos au travail consciencieux des inspecteurs, varient suivant les recommandations et suivant les intérêts politiques tenus pour respectables par le Conseil d'administration entre 25 0/0 ou 35 0/0.

» M. Wilson lui, a reçu 100 0/0.

» Et pourquoi cette complaisance coupable pour l'Elysée d'antan ?

» Pourquoi ? Il fallait bien acheter les faveurs du chef de l'Etat et de ceux qui avaient son oreille.

» Si on relevait les encaissements réalisés depuis neuf ans par M. Grévy et par M. Wilson au Crédit Foncier, on arriverait à des chiffres dépassant cinq millions de francs.

» Dans les conciliabules tenus au cabinet de M. Wilson, M. Christophle débattait les participations consenties au président de la République et au député d'Indre-et-Loire.

» Dans les syndicats qui accompagnaient la création des roues de 500 millions, 500 millions et plus, chaque autorisation de créer un emprunt à lots servait ainsi de prétexte aux exigences de M. Wilson et donnait l'occasion de créer des syndicats fructueux qui faisaient entrer dans les caisses de M. Christophle, de M. Wilson et de leurs amis, des sommes considérables.

» Chaque fois que les caisses de l'Etat étaient ouvertes pour des souscriptions publiques aux titres émis par le Crédit Foncier, des avantages étaient faits aux trésoreries générales, proportionnellement aux services qu'elles rendaient à l'affaire et en même temps l'Elysée recevait jusqu'à six mille titres à option, assurant un bénéfice considérable.

» Contestera-t-on ce fait ?

» Il y a un moyen bien simple d'en vérifier l'exactitude, c'est de commettre un inspecteur des finances à l'examen des livres et de lui donner pour mission spéciale de rechercher ce que la maison de M. le président de la République a reçu jusqu'à la fin de 1887.»

3,000 TERRASSIERS EN GRÈVE

A SAINT-DENIS

Saint-Denis, 25 juillet. — Une grève a éclaté, dans les chantiers de la Compagnie du gaz, parce que les patrons avaient refusé d'adhérer aux conditions votées, le 2 avril, par le Conseil municipal de Paris.

Ce matin, à neuf heures, une bande de trois cents individus a envahi les chantiers de terrassement et ont enlevé les outils des ouvriers qui travaillaient encore.

Ils se sont dirigés ensuite vers Paris, où ils ont l'intention de manifester devant l'Hôtel de Ville.

Paris, 25 juillet. — Voici quelques nouveaux détails sur la grève.

Les terrassiers ont refusé de travailler à la suite du refus des patrons d'appliquer les prix de série.

Hier des prospectus avaient été envoyés dans tous les chantiers.

Les ouvriers terrassiers, devant le refus des entrepreneurs de faire droit à leurs réclamations, ont quitté leurs chantiers ce matin.

Dès huit heures, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, il régnait une animation extraordinaire.

De toutes les rues débouchaient des groupes de 50 à 60 ouvriers qui venaient de quitter leurs chantiers pour se rendre au point fixé la veille.

Nous remarquons principalement les ouvriers occupés à la suppression des passages à niveau aux chantiers Piot frères et Castille, et Papon.

Ceux de l'égoût de la rue Ponchet et surtout ceux travaillant aux écluses de Saint-Denis.

Tous les groupes étaient très animés.

Un chef de chantier arrive à la tête de ses hommes, au nombre d'environ quatre-vingts.

» Il déclare faire cause commune avec les grévistes et les engage à ne pas tolérer sur les travaux un seul ouvrier qui trahirait la cause de ses camarades.

A neuf heures, plus de trois mille terrassiers se trouvent réunis sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

La police essaie de les disperser, mais en vain.

A neuf heures et demie, ils se dirigent en colonne vers la Bourse du travail, où ils obtiennent l'ouverture des portes de la grande salle, qui en un clin d'œil est bondée.

Plus de mille ouvriers ne peuvent y avoir accès.

Le citoyen Buisson est nommé président : Cricotel secrétaire.

Le citoyen Boule, conseiller prud'homme, prend la parole aux applaudissements unanimes de l'assemblée.

Il dépeint la triste situation dans laquelle se trouve la corporation des terrassiers, obligés de travailler à 0,40 centimes de l'heure, alors que le prix de la série est fixée à 0,60 centimes.

Il les engage à soutenir énergiquement la lutte.

De leur résistance dépend, dit-il, le triomphe.

Un ouvrier monte à la tribune pour faire jurer à tous les terrassiers de ne pas déserter le combat.

Toutes les mains se lèvent et un grand nombre de voix s'écrient : « *Lutte à outrance* ».

Une délégation de douze membres a été nommée pour se rendre à deux heures au conseil municipal, et exposer les réclamations de la corporation.

L'ordre du jour suivant a été acclamé par tous les assistants.

« Les ouvriers terrassiers, puisatiers, mineurs réunis, d'abord place de l'Hôtel-de-Ville, au nombre de 3,000, ensuite à la Bourse du Travail, décident de ne reprendre le travail que lorsque les patrons auront adhéré aux conditions de travail votées par le Conseil municipal.

» Séance tenante une délégation de douze membres est chargée de se rendre au Conseil municipal pour lui exposer que les patrons ne tiennent aucun compte de sa délibération et lui demander son intervention énergique pour que ses décisions soient respectées.

» Ils font un appel chaleureux à la solidarité ouvrière et demandent aux journaux socialistes d'ouvrir immédiatement une souscription pour leur permettre de sortir triomphants de la lutte qu'ils soutiennent contre leurs exploiteurs, lutte qui ne cessera qu'avec la victoire. »

Après le vote unanime de cet ordre du jour, rendez-vous est pris pour ce soir à trois heures, afin de connaître la réponse faite par le conseil à la délégation.

Intervention du conseil municipal de Paris. — Extension probable de la grève

Paris, 6 h. 30 soir. — Le bureau du Conseil municipal a reçu aujourd'hui, les délégués des grévistes terrassiers qui lui ont exposé leurs doléances.

Le conseil municipal en aurait reconnu le bien fondé.

D'après lui, le tarif de la ville de Paris doit être appliqué intégralement.

Toutefois les grévistes ont été invités au calme et à faire auprès de leurs patrons des démarches.

Enfin, le conseil municipal met à la disposition des grévistes nécessiteux une somme de 25.000 francs.

A l'issue de cette audience, les délégués se sont rendus à la Bourse du travail et ont rendu compte de leur mission.

La réunion fort courte s'est séparée en votant l'ordre du jour suivant :

« Les grévistes de Saint-Denis, au nombre de 600, aidés de leurs camarades parisiens, feront demain matin, une descente dans Paris.

» Ils s'efforceront de faire arrêter tout travail dans tous les chantiers, quels qu'ils soient et notamment aux travaux de l'Exposition et de la tour Eiffel.

» Si les prix de la série de la ville de Paris ne sont pas appliqués. »

Demain soir, à quatre heures, ils auront à la Bourse du travail une nouvelle réunion.

Les grévistes, fort calmes, se sont séparés.

REVUE DE LA PRESSE

Il s'est engagé entre le *Temps* et la *Justice* une polémique intéressante. Laissons à la *République française* le soin de l'apprécier :

« Le commentaire le plus approprié au récent voyage de M. Carnot qu'a pu trouver le journal de M. Clémenceau, dit-elle, est que la présidence de la République est une institution ou inutile ou dangereuse et que le plus tôt on la supprimera, le mieux cela vaudra. Nous connaissions de longue date cette opinion de la *Justice* et le *Temps* la connaissait comme nous. Il serait sans doute piquant de demander à la *Justice* pour quelles causes elle a choisi précisément les circonstances actuelles pour y accrocher sa vieille rengaîne. Mais un pareil débat aurait peut-être l'inconvénient de mettre en discussion la personne même du chef de l'Etat et serait, par conséquent, parfaitement nuisible; il ne profiterait qu'à M. Boulanger, ce que M. Clémenceau ne veut pas plus que le *Temps* ou que nous-même.

» Quant à la thèse elle-même, vaut-elle vraiment la peine qu'on la discute sérieusement? Nous ne discutons pas avec les gens qui nient que la terre soit ronde et que $2 \times 2 = 4$: pourquoi discuter avec ceux qui professent que l'anarchie, car la suppression de la présidence de la République et du Sénat, c'est l'anarchie, est une forme enviable de gouvernement ? Il est, sans doute, bon de dénoncer au parti républicain l'aveuglement incroyable et l'invraisemblable ignorance des hommes d'Etat intransigeants qui ont inscrit sur leurs programmes de pareilles calembredaines et d'aussi périlleuses folies. Mais engager un débat en règle avec des gens qui nient la lumière du jour, c'est vraiment perdre son temps et son encre. »

A propos des très nombreuses abstentions qui se sont produites, dimanche, dernier dans l'Ardèche, le *XIXe Siècle* écrit :

« Cette abstention en masse n'est pas un hasard, elle est un indice assez clair. Elle montre la lassitude du pays pour une politique qui a donné trop de déceptions, son indifférence pour une Chambre qu'elle a vue à l'œuvre et de laquelle il n'attend plus rien. Il sait bien qu'elle ne devancera pas l'heure du départ, que rien ne la décidera à jouer le rôle de guillotinée par persuasion, et il la laisse aller, se réservant de prononcer son jugement quand viendra le jour où il exercera son droit.

» On nous propose de nous occuper jusque-là de lois d'affaires ; on nous répète que la politique nécessaire, c'est la politique d'affaires. Nous connaissons cette antienne. On en a fait beaucoup de bruit depuis bien longtemps ; nous avons même vu pratiquer cette politique : c'est celle qui retient la Chambre pendant six semaines sur la loi relative aux accidents du travail et sur celle qui concerne la limitation du travail des femmes dans les manufactures, lois dans la discussion desquelles la Chambre commet tant d'erreurs, tombe dans tant d'hérésies économiques, que ceux-là mêmes qui ont préconisé la politique d'affaires consacrent leur labeur de chaque jour à critiquer les résolutions prises et à démontrer que les lois ne tiennent pas debout, ce qui revient très-exactement à dire qu'en les discutant et en les votant, la Chambre a perdu son temps.

» Si c'est à des exercices de ce genre que, sous prétexte d'union, on veut consacrer ce qui, sur les quinze mois d'existence que la Chambre compte encore, ne sera occupé ni par les vacances ni par la discussion des budgets, nous craignons fort que le résultat ne soit pas des plus favorables à la République, et que l'on n'ait surtout préparé des arguments sans réplique aux réactionnaires. Si l'on veut réellement travailler en faveur de la

BOURSE DE PARIS

du jeudi 26 juillet

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
83 72	3 0/0	.. ..	.. ..	83 70
86 20	3 0/0 amortissable	.. ..	.. ..	86 25
106 97	4 1/2 1883	.. ..	.. ..	106 97
63 1/16	3 0/0 Portugais	.. ..	.. ..	63 1/4
36 85	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	36 70
72 13/16	Extérieure 4 0/0	.. ..	.. ..	72 7/16
82 13/16	Hongrois 4 0/0	.. ..	.. ..	82 9/16
.. ..	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	423 12
14 67	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	14 60
.. ..	Obligations du Trésor.	.. ..	.. ..	514 ..
102 65	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	102 50
84 1/16	Russe 1880	.. ..	.. ..	83 3/4
225 ..	Bons de liquidation 5 0/0	.. ..	.. ..	220 ..
	Sociétés de Crédit			
.. ..	Banque de France	.. ..	.. ..	3625 ..
463 75	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	456 75
761 25	B. Paris et d. Pays-Bas	.. ..	.. ..	767 ..
630 ..	Banque Parisienne	.. ..	.. ..	622 50
1315 25	Crédit Foncier	.. ..	.. ..	1307 50
135 42	Banque Tharsis	.. ..	.. ..	135 ..
532 50	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	531 25
455 ..	Société générale	.. ..	.. ..	455 ..
460 ..	Banq. J. B. F. Pays-Aut.	.. ..	.. ..	457 50
523 43	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	.. ..
	Chem. de f. Franc.			
.. ..	Nord ..... act.	.. ..	.. ..	1545 ..
1261 75	Paris-Lyon-Médit. »	.. ..	.. ..	1262 50
729 25	Est »	.. ..	.. ..	728 ..
915 ..	Ouest »	.. ..	.. ..	912 ..
1362 ..	Orléans »	.. ..	.. ..	1332 ..
1153 ..	Midi »	.. ..	.. ..	1155 ..
	Sociétés diverses			
2167 50	Suez	.. ..	.. ..	2166 ..
1365 75	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	1365 ..
765 ..	Voitures	.. ..	.. ..	782 50
1101 ..	Omnibus	.. ..	.. ..	1118 ..
501 25	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	496 50
293 ..	Panama	.. ..	.. ..	291 25
	Obligat. Foncières			
510 ..	Foncières 500 4 0/0	.. ..	.. ..	519 ..
102 50	» 1er 4 0/0	.. ..	.. ..	.. ..
535 ..	» 500 f. 3 0/0	.. ..	.. ..	535 ..
510 ..	» 4 0/0 1863	.. ..	.. ..	519 50
493 50	» commun. 3e p.	.. ..	.. ..	494 50
392 ..	» 1877 3 0/0	.. ..	.. ..	394 ..
482 ..	» com. 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	485 ..
483 75	» 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	482 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
409 50	Nord	.. ..	.. ..	410 ..
400 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	.. ..	.. ..	399 75
384 75	Est 3 0/0	.. ..	.. ..	383 50
400 ..	Ouest 3 0/0	.. ..	.. ..	399 50
401 50	Orléans	.. ..	.. ..	401 ..
399 ..	Midi 3 0/0	.. ..	.. ..	400 ..
.. ..	Nord-Est	.. ..	.. ..	.. ..
395 ..	Bône-Guelma	.. ..	.. ..	395 ..
	Chem. de t. Etrang.			
.. ..	Autrichiens	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Alpines-Autrichiennes	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Lombards	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Saragosse	.. ..	.. ..	267 50
	Obligat. des Villes			
531 25	Paris 1855-1860	.. ..	.. ..	531 25
528 ..	— 1865	.. ..	.. ..	528 50
410 50	— 1869	.. ..	.. ..	410 25
396 50	— 1871	.. ..	.. ..	397 25
510 25	— 1875	.. ..	.. ..	510 ..
519 50	— 1876	.. ..	.. ..	519 25
.. ..	Marseille	.. ..	.. ..	395 ..
.. ..	Bordeaux	.. ..	.. ..	104 ..
96 50	Lyon	.. ..	.. ..	96 ..
110 ..	Lille	.. ..	.. ..	.. ..
47 50	Roubaix-Tourcoing	.. ..	.. ..	48 50
	Obligations div.			
.. ..	Départem. de la Seine.	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Gaz de Paris	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Suez	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	.. ..	.. ..	.. ..

BOURSE DE LILLE

du jeudi 26 juillet

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	....	110 ..
Lille 1865, remboursable à 100 fr	....	115 50
Lille 1868, remboursable à 500 fr	....	505 75
Lille 1877, remboursable à 500 fr	....	512 50
Lille 1884, obligations de 400 fr., 300 payés	....	402 50
Armentières 1886	....	479 ..
Armentières 1879	....	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	....	47 ..
Tourcoing 1878	....	494 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	107 50	107 50
Département du Nord	105 25	105 25
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	....	570 ..
— » act. nouv.	....	1050 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	....	530 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	....	180 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	....	295 ..
Caisse Platel et Cie	....	365 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	....	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	....	430 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	....	1050 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37. act. 500 fr. p.	....	507 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	....	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	....	495 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	....	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	....	500 ..
Cheerripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., 1/2 p.	....	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr. p.	....	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500 1/2 p.	....	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	....	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	....	590 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	....	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., 1/2 p.	....	2035 ..
Blanche-Saint-V., act.	....	3255 ..
Denain et Anzin	....	205 ..
Obligations Nord	....	409 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	....	667 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	....	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000 remb. à 300 fr	....	473 75

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 26 Juillet 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
83 70 f.	3 0/0	83 70 f.
.. .. f.	3 0/0 amortissable	.. .. f.
86 25 f.	4 0/0